

REUNION DU 09 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 2 novembre 2018*

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. FREULON, Mme ALLARD, Mme BOURGEOU, Mme PLANCHENAULT, M. BARBOT Henri, Mme BRUNET, Mme PITON, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANCOIS.

Absents excusés : M. LETHIELLEUX, M. BARBOT Pierrick, M. STEPNIEWSKI.

Secrétaire de séance : Mme BRUNET Françoise

COMMUNE

COMMISSIONS

VIE ASSOCIATIVE

a) OCTOBRE ROSE

M. MEIGNAN Conseiller Municipal présente au Conseil le bilan de la manifestation. La préparation de la 2^{ème} édition commencera début 2019.

b) CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie commémorative.

c) LETTRES

Mme FOUCHER Maire Adjoint, fait un point sur la distribution des publications

ENVIRONNEMENT

a) **PLU** : présentation du PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durables
cf : Délibération

VIVRE ENSEMBLE

a) ARGENT DE POCHE vacances d'automne du 22 au 26 Octobre

Mme BRUNET Conseillère Municipale donne un compte rendu de la session.

b) CONSEIL D'ECOLE : Compte-Rendu du 15 OCT

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 15 octobre.

c) GARDERIE

La Commission va travailler sur le règlement du service.

BATIMENTS

a) PROJET MAIRIE

M. FREULON Maire Adjoint, informe le Conseil que les ordres de service ont été signés le 14 novembre 2018. Une réunion de chantier aura lieu chaque semaine le mercredi à 14h.

M. le Maire, précise que les fonds de concours votés par la CCVHA pour le projet s'élèvent à 25 724 €.

CCAS

a) REUNION

Mme ALLARD donne un compte rendu de la réunion du 7 Novembre.

b) MAINE & LOIRE HABITAT

Mme ALLARD informe le Conseil que le logement sis 7 ruelle de la Poitevinière a été attribué

DELIBERATIONS

1) RECRUTEMENT

Mme ALLARD et M. LETHIELLEUX exposent que Madame CAURETTE Lise a été admise le 19 mars 2018 au concours d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Ils proposent de la nommer stagiaire à compter du 10/12/2018 dans le grade d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, pour une durée de 1 an. L'intéressée sera classée au 2ème échelon de son grade et percevra le traitement afférent à l'indice brut 354 (IM/330) sans ancienneté, (Durée hebdomadaire : 23,52/35^{ème}).

Le Conseil municipal après vote (10 voix pour et 2 abstentions) valide la proposition de la Commission.

2) PLU : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

M. le Maire précise que le PADD constitue le projet politique de développement de la Commune, fondement du PLU et son cadre de référence.

Il expose avec M. FOULONNEAU Maire Adjoint le projet de PADD construit autour de dix axes et les orientations retenues :

● POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

- *Maintenir une dynamique démographique positive*
- *Placer le bourg au cœur de la politique de développement de l'habitat*
- *Prévenir les risques de nuisances*

● PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

- *une activité économique à développer*
- *une activité à protéger*

● PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS / PRESERVATION ET REMISE EN ETAT DES CONTINUITÉS ECOLOGIQUES

- *Prendre en compte et protéger la Trame Verte et Bleue : la vallée de la Sarthe (zone Natura 2000) et les autres corridors écologiques secondaires constitués par les cours d'eau, le bocage, les bois et les annexes hydrauliques de la vallée de la Sarthe.*

● PAYSAGES

- *Prendre en compte la qualité des paysages ruraux et de son patrimoine*
- *Préserver l'intégrité patrimoniale et paysagère remarquable du cœur historique*

● HABITAT

- *Pour répondre aux objectifs démographiques, le projet communal doit programmer une moyenne de création de 6 logements annuels sur le territoire communal (soit 60 logements sur la période 2019-2029).*

● DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUIPEMENT COMMERCIAL

- *Favoriser le développement de l'activité agricole*
- *Permettre le développement du commerce de proximité et de l'artisanat dans le bourg*
- *Conforter la vocation touristique du territoire pour conforter l'économie*
- *Permettre le développement de la sablière de la Saulaie*

● EQUIPEMENTS ET LOISIRS

- *Les évolutions démographiques et urbaines envisagées doivent s'opérer en corrélation avec le niveau d'équipement de la commune.*

- TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- Favoriser la proximité habitat/commerces/équipements
- Conforter le réseau de liaisons douces dans le bourg
- Réfléchir à la mise en place d'alternatives aux déplacements automobiles

- COMMUNICATIONS NUMERIQUES ET RESEAUX D'ENERGIE

- le renforcement de la desserte du territoire par les réseaux de communications électriques doit être assuré en cohérence avec les politiques engagées à différentes échelles :

- * Le Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique du Département de Maine-et-Loire,

- * Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Segréen.

- OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

- Définir des objectifs précis de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels et de lutte contre l'étalement urbain :

- un potentiel d'extension pour l'habitat d'environ 3,5 ha dans la continuité des espaces urbanisés du bourg ;
- le développement de l'exploitation des carrières dans le prolongement du site actuellement exploité sur une surface d'environ 25 ha.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

3) **TRESORERIE** : Délibération versement indemnité allouée au comptable 2018

Le Conseil décide d'attribuer à Madame BIRE Valérie Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
- Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
- Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

4) **AMF – Association des Maires de Frances** : Appel aux dons commune de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché le département de l'Aude. Ces inondations ont détruits de nombreux bâtiments, équipements publics et infrastructures de transport. 126 communes de l'Aude ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Afin d'apporter une aide complémentaire à ces collectivités, l'association des maires de l'Aude a lancé un appel national au don.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature des évènements.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et après vote décide de verser une subvention de 100€ au Conseil Départementale de l'Aude pour venir en aide aux communes sinistrées.

1- PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS

M. FOULONNEAU Maire adjoint donne un compte rendu de la commission « Voirie ».

M. MEIGNAN Conseiller Municipal donne un compte rendu de la commission « Eau potable, Assainissement, SPANC et Assainissement collectif ».

M. MEIGNAN Conseiller Municipal expose la phase 3 de l'OPAH RU sur le secteur du Haut-Anjou.

QUESTIONS DIVERSES

STAGIAIRE licence Pro : Demande une participation pour ses frais de transports

M. le Maire précise que Halima ATIA Etudiante à l'Université d'Angers en stage de Découverte des métiers administratifs au sein des collectivités territoriales, à la Mairie a demandé le remboursement de ses frais de transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de verser une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur (taux horaire : 3.75 en novembre 2018).

- de prendre en charge 50 % des frais de déplacement : 12 € par jour les frais de transport, du domicile à la Mairie pendant les 13 semaines de stage réalisés sur 9 mois.

Le montant remboursé par mois sera égal à 43.34 €,

PROJET RIVES GABARE: stock vieilles assiettes

Le Conseil accepte de céder le stock d'assiettes à M. DANARD et M. HALLIGON en échange d'un don au C.C.A.S.

RISQUES NATURELLES : Argiles

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va être déposée.

EGLISE – Angélus

M. le Maire informe le Conseil que M. Alain LE GRAND a demandé par courrier que l'Angélus soit à nouveau carillonné.

APE SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Monsieur Le Maire informe le Conseil que 13 élèves (CM1 et CM2) de l'Ecole Paul Gauguin partiront en classe découverte.

L'association des Parents d'Elèves « APE » souhaite connaître le montant de la subvention qui sera accordée pour la classe découverte 2018/2019.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la vie scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et après vote décide que la subvention versée en 2019 sera de 75 € par enfant.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISETS ELECTORALES

Mme BRUNET accepte de participer aux travaux de la Commission avec M. PUAUD Yvon délégué du Préfet et M. MORTIER Délégué du tribunal.

PROJET DE REPRISE DE L'ETABLISSEMENT « RIVES GABARES »

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par M. DANARD et M. HALMLIGON à M ; le Président de la Communauté de Communes des Vallées du haut-Anjou.